



## Refuser un chèque de dépôt de garantie ?

Par **xavierjf\_101**, le **16/11/2011** à **15:32**

Bonjour,

Suite à mon départ de mon appartement, mon agence immobilière m'a retourné mon dépôt de garantie. Le problème est qu'ils l'ont amputé de 130 euros pour des moisissures sur un joint dans une salle de bain. Facturation que je trouve abusive car malgré mon acceptation de l'état des lieux sortant, un dégât des eaux est en cours dans cette salle de bain.

Ma question : Puis-je leur renvoyer le chèque accompagné d'une lettre de mise en demeure pour demander l'intégralité du chèque de dépôt de garantie (hors charges évidemment).

merci d'avance,

Xavier

Par **janus2fr**, le **16/11/2011** à **16:52**

Bonjour,

Vous le retournez si vous voulez, mais sachez que vous pouvez très bien l'encaisser. Cela ne vous retire pas le droit de demander un complément ensuite.